



Comprendre et connaître mes droits en août.

1

- Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

droit à une pratique religieuse

La pratique religieuse, c'est avoir le choix
de vivre une religion

C'est aussi pouvoir respecter les règles
et les interdictions de sa religion

Extrait « Petit vocabulaire de la charte de la personne accueillie » Le Pas de Côté

Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir une religion.
Je peux faire les choses que ma religion demande.

Je dois respecter les autres religions
et les règles de l'établissement.



Document réalisé en facile à lire et à comprendre au SAVI en 2019
par Dorian, Nicolas, Anne-France, Yordan et Sabine.

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.



Comprendre et connaître mes droits en **août**.



*Etiquettes
à imprimer
en A4 ou A3,
à plastifier
et à découper
pour modéliser.*

*Pour créer
votre fiche :
Ajouter
les visuels
adaptés aux
personnes
que vous
accompagnez.*

je	choisir	religion	et
tu	croire	croyance	différent
religieux	respecter	règles	autre
personne	prier	visite	interdit
établissementc	devoir	christianisme	bouddhisme
hindouisme	islamisme	judaïsme	athéisme

Comprendre et connaître mes droits en **août**.



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du **Facile à Lire et à Comprendre**.

On dit aussi FALC.

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet :

www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d'information du gouvernement.

Nous remercions vivement les résidents de la Résidence de la Lande à Betton pour la relecture et la validation du document.

Edition : Direction générale de la cohésion sociale – 2025.

Vos droits et libertés quand

vous êtes accueilli dans

un établissement ou un service social

ou médico-social.

11. Vous avez le droit de pratiquer votre religion



- vous pouvez pratiquer votre religion.

Par exemple :

- prier
- participer aux fêtes religieuses.

- des représentants religieux peuvent venir vous voir.

Par exemple :

- un prêtre
- un imam
- un rabbin
- un pasteur.

- vous devez respecter la religion des autres
- vous devez respecter les règles de l'établissement.